

généralité des fidèles et s'en tenir exactement au jour et à l'heure fixés, sans non plus allonger ou abrégé l'Heure Sainte. Il convient d'annoncer l'exercice au son de la cloche, afin que tous puissent s'y unir soit effectivement, soit en esprit.

#### VŒUX.

1) *Que le Prêtre-Adorateur chargé d'une paroisse fasse chaque semaine l'Heure Sainte avec ses fidèles. Il pourrait une fois le mois y mettre plus de solennité et y convoquer plus chaleureusement encore ses paroissiens.*

2) *Que pendant les Quarante-Heures il y ait garde d'honneur du Saint Sacrement la nuit comme le jour. Cette garde pourrait se faire aussi le jeudi-saint et vendredi-saint jusqu'après l'office.*

3) *Que dans les villes et villages un peu considérables, l'on organise l'adoration diurne.*

#### DISCUSSION.

Tous conviennent de l'importance et des fruits excellents de l'heure hebdomadaire d'adoration faite par le prêtre avec les fidèles.

La première difficulté pratique signalée est celle du temps où il est préférable de placer cet exercice. Plusieurs, apportant sur ce point les lumières de leur expérience, font observer que durant l'hiver, il vaut mieux faire l'heure d'adoration à 4 hrs de l'après-midi, afin d'atteindre les enfants des écoles; durant l'été, elle serait bien placée à 7½hrs du soir. Nombre de Prêtres-Adorateurs ont réussi par ce moyen à attirer chaque semaine au pied du Saint Sacrement un grand concours de fidèles et à les faire communier plus souvent.

Un autre point signalé est celui de la manière d'employer l'heure d'adoration. Peut-on y réciter le chapelet? A cela le Directeur général de l'Association répond qu'il n'y a aucun inconvénient à le faire, vu que tous les mystères peuvent se